



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déchets

Question écrite n° 14268

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'économie circulaire. Dans une récente étude, le Conseil économique, social et environnemental, fait référence à l'économie circulaire en soulignant que « le concept d'économie circulaire consiste à rechercher au maximum la réutilisation des sous-produits de chaque processus de production ou de consommation pour réintégrer ces derniers et éviter leur dégradation en déchets, en les considérant comme des ressources potentielles ».

L'assemblée consultative précise que « ce concept englobe la réduction des déchets en amont, par l'écoconception des produits, le remplacement de la vente des produits par la vente de services ou la location, [...] le réemploi et enfin le recyclage ». Il lui indique que la raréfaction des ressources naturelles ainsi que les préoccupations environnementales, invitent à repenser nos modes de consommation et de production actuels. L'enjeu est donc de passer d'une économie linéaire à une économie circulaire plus respectueuse des milieux naturels et créatrice d'emplois : l'économie linéaire consistant, comme c'est le cas actuellement « à puiser dans les ressources de la Terre, à les transformer en nouveaux produits, à utiliser ces produits et à les jeter après usage ». Il lui fait remarquer que l'Allemagne (dès 1994), le Japon (en 2000), la Chine (en 2008) se sont dotés de stratégies encourageant l'économie circulaire, tandis que la Commission européenne en a fait un objectif prioritaire. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement à ce sujet et, d'autre part, de lui indiquer si le Gouvernement entend mettre en place des politiques appuyant la transition vers une économie efficace dans l'utilisation des ressources.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14268

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7654

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)